



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur à compter du 30 janvier 2026

Article 1 — Identification du prestataire et objet

Dénomination	EMCY
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU)
Capital social	1 000,00 €
SIREN / RCS	100 564 301 R.C.S. Cayenne
N° EUID	FR9731.100564301
Siège social	126 RD5 — 97356 Montsinéry-Tonnegrande
Présidente	Marie-Claude Aupoint
Site web	www.emcy.fr

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des relations contractuelles entre EMCY, prestataire de services, et tout client professionnel ou institutionnel (ci-après « le Client ») dans le cadre des trois pôles de prestations suivants :

- Pôle Stratégie & Communication (conseil, accompagnement stratégique en communication et image de marque)
- Pôle Création graphique (conception de supports visuels, identités visuelles, design graphique)
- Pôle Formation & Transmission (formations en présentiel et en ligne dans les domaines numériques, managériaux et créatifs)

Toute commande passée auprès d'EMCY implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout document du Client, sauf accord écrit contraire signé par la Présidente d'EMCY.

Les présentes CGV sont disponibles à tout moment sur le site www.emcy.fr et peuvent être communiquées sur demande.

Article 2 — Formation du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé établi par EMCY, précisant la nature des prestations, les livrables attendus, les délais indicatifs et le prix TTC.

Le contrat est formé à la date de réception par EMCY du devis signé par le Client, accompagné, le cas échéant, du versement de l'acompte prévu. Aucune prestation ne sera engagée avant ce double retour.

Toute modification de commande ultérieure (ajout de prestations, changement de brief, extension du périmètre) doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties, avec actualisation du devis.

Article 3 — Tarifs et conditions de paiement

Les prix sont exprimés en euros (€) hors taxes et/ou toutes taxes comprises selon la qualité du Client, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Acompte

Un acompte de 30 % du montant total TTC est exigible à la signature du devis, sauf mention contraire expressément indiquée. L'acompte est non remboursable en cas d'annulation à l'initiative du Client, sauf cas de force majeure.

Solde

Le solde est exigible à réception de la facture finale, établie à la livraison des livrables ou à la fin de la prestation. Le délai de règlement est de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf délai différent convenu par écrit.

Retard de paiement

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- Des pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliquées sur le montant TTC dû ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture impayée ;
- Le droit pour EMCY de suspendre toute prestation en cours jusqu'à régularisation complète.

Article 4 – Délais d'exécution

Les délais de réalisation mentionnés dans le devis sont donnés à titre indicatif. Ils sont calculés à compter de la réception par EMCY de l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne exécution de la prestation (textes, visuels, briefs, validations intermédiaires, bons de commande pour les organismes publics).

Tout retard dans la transmission des éléments attendus, ou tout délai de validation dépassé par le Client, entraîne automatiquement un décalage équivalent du planning prévisionnel, sans que ce décalage puisse être imputé à EMCY ni générer d'indemnité à son encontre.

En cas d'urgence expressément formulée par le Client, EMCY se réserve le droit d'appliquer une majoration tarifaire pour urgence, indiquée dans le devis.

Article 5 – Responsabilité

EMCY est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Elle s'engage à mobiliser les compétences et ressources nécessaires pour mener à bien les missions confiées, sans pouvoir garantir un résultat spécifique (notamment en matière d'impact commercial, de visibilité, de résultats pédagogiques individuels ou d'approbation administrative).

EMCY ne saurait être tenue responsable :

- Des décisions prises par le Client sur la base des livrables ou recommandations produits ;
- Des contenus fournis par le Client (textes, visuels, données) dont l'exactitude, la licéité et les droits afférents relèvent de la seule responsabilité du Client ;
- De tout préjudice indirect, notamment perte de chiffre d'affaires, d'image ou de données.

En tout état de cause, la responsabilité d'EMCY est plafonnée au montant hors taxes effectivement encaissé au titre de la prestation concernée.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Droits cédés

Les créations réalisées par EMCY (visuels, maquettes, chartes graphiques, présentations, supports de formation, contenus rédactionnels, etc.) sont protégées par le droit d'auteur. La cession des droits d'utilisation au Client n'est effective qu'après paiement intégral du montant dû.

La cession porte, sauf mention contraire dans le devis, sur les droits de reproduction et de représentation à des fins non commerciales, pour le territoire français, sans limitation de durée. Toute utilisation à des fins commerciales, toute adaptation ou modification des créations, ou toute cession à un tiers, nécessite un accord écrit préalable d'EMCY et peut donner lieu à une facturation complémentaire.

Droits conservés par EMCY

EMCY conserve en toutes circonstances le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client dans le cadre de sa communication professionnelle (portfolio, site web, réseaux sociaux, appels d'offres), sauf opposition écrite motivée du Client notifiée dans les 15 jours suivant la livraison.

Garantie du Client

Le Client garantit à EMCY qu'il dispose de tous les droits nécessaires sur les éléments (textes, images, logos, données) qu'il lui transmet pour réalisation. Le Client assumera seul toute réclamation, action en contrefaçon ou en responsabilité résultant de l'utilisation de ces éléments.

Article 7 — Acceptation des livrables

À la livraison de chaque production, le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour formuler par écrit ses observations ou demandes de modification, dans la limite du périmètre défini au devis.

Passé ce délai sans retour écrit, les livrables sont réputés acceptés sans réserve par le Client.

Toute demande de modification hors périmètre ou hors délai de validation donnera lieu à l'établissement d'un devis complémentaire.

Article 8 — Pôle Création graphique

Le devis précise le nombre d'allers-retours de corrections inclus (en principe 2 à 3 cycles de révisions). Toute demande de correction au-delà de ce nombre sera facturée en régie au taux horaire défini dans le devis.

Les livrables sont fournis dans les formats précisés au devis (formats numériques : PDF, JPEG, PNG, AI, etc. ; formats imprimables selon cahier des charges). EMCY ne saurait être tenue responsable du rendu final imprimé si le prestataire d'impression n'a pas été sélectionné ou validé par ses soins.

EMCY travaille avec des outils professionnels à jour. Toute demande de fourniture de fichiers sources natifs (Illustrator, InDesign, etc.) doit être expressément mentionnée dans le devis et peut faire l'objet d'une facturation spécifique.

Article 9 — Pôle Stratégie & Communication (Consulting)

Dans le cadre de ses missions de conseil, EMCY s'engage à mettre à disposition son expertise et à formuler des recommandations basées sur l'analyse des informations transmises par le Client.

Le Client demeure seul décisionnaire de la mise en œuvre des recommandations formulées. EMCY n'assume aucune responsabilité quant aux décisions stratégiques prises par le Client, ni quant à leurs effets sur les résultats de l'organisation.

Toute mission de consulting fait l'objet d'un cadrage préalable (note de cadrage ou devis détaillé) définissant les objectifs, livrables, interlocuteurs et planning de la mission. Ce document est annexé au devis et constitue une pièce contractuelle.

Article 10 — Pôle Formation & Transmission

Modalités d'annulation par le Client

Délai d'annulation avant la session	Facturation applicable
Plus de 5 jours ouvrés	Aucune facturation
Entre 5 jours ouvrés et 48h	50 % du montant TTC de la session
Moins de 48h ou non-présentation	100 % du montant TTC de la session

Les frais engagés par EMCY préalablement à la session (déplacements, location de salle, matériel pédagogique) sont refacturables au Client, quel que soit le délai d'annulation.

Le Client peut remplacer un participant jusqu'à 48h avant le début de la session, sous réserve d'information écrite à EMCY.

Annulation à l'initiative d'EMCY

En cas d'annulation par EMCY (effectif insuffisant, cas de force majeure, indisponibilité du formateur), le Client est informé dans les meilleurs délais et les sommes versées sont intégralement remboursées ou reportées à une date convenue d'un commun accord.

Article 11 — Dispositions spécifiques aux organismes publics

Pour toute commande émanant d'un organisme public (collectivités territoriales, établissements publics, services de l'État), les dispositions suivantes s'appliquent :

- Aucune prestation ne sera démarrée sans réception d'un bon de commande officiel signé et conforme au devis accepté.

- Les délais de réalisation courent à compter de la date de réception du bon de commande ET de l'ensemble des éléments nécessaires à la mission.
- Tout retard dans la délivrance du bon de commande ou dans la transmission des éléments entraîne un décalage équivalent du planning, sans responsabilité d'EMCY.
- Les modalités de paiement applicables à l'organisme public (délai de mandatement, trésorerie publique) doivent être mentionnées dans le devis et reprises dans le bon de commande.
- EMCY n'est pas responsable des délais de paiement inhérents aux procédures administratives publiques, sans préjudice de l'application des pénalités de retard légales.

Article 12 – Résiliation

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, non remédié dans un délai de 15 jours ouvrés suivant mise en demeure écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat peut être résilié de plein droit par la partie lésée.

En cas de résiliation à l'initiative du Client en cours de mission :

- Les prestations déjà réalisées sont dues et facturées au prorata du travail effectué, sur la base du taux horaire ou journalier défini au devis ;
- L'acompte versé est acquis à EMCY à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice de toute facturation complémentaire des travaux réalisés au-delà de l'acompte.

En cas de résiliation à l'initiative d'EMCY pour un motif non imputable au Client, les sommes versées au titre des prestations non réalisées sont remboursées dans un délai de 30 jours.

Article 13 – Sous-traitance

EMCY se réserve le droit de faire appel à des prestataires extérieurs (sous-traitants, free-lances, partenaires) pour tout ou partie de l'exécution de ses missions, sous réserve que leur intervention ne compromette pas la qualité des livrables. EMCY reste en tout état de cause l'unique interlocuteur du Client et assume la responsabilité des travaux produits.

Article 14 – Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter de façon strictement confidentielle l'ensemble des informations, documents, données et savoir-faire de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de leur collaboration, et ce pendant toute la durée du contrat et durant une période de 3 ans après son expiration ou sa résiliation.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont ou deviennent publiques sans manquement de l'une des parties.

Article 15 – Protection des données personnelles (RGPD)

EMCY, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite les données personnelles du Client (nom, prénom, coordonnées professionnelles, données de facturation) aux fins suivantes :

- Gestion de la relation commerciale et exécution des prestations contractuelles ;
- Établissement et suivi des devis, bons de commande et factures ;
- Communication professionnelle et envoi d'informations relatives aux services d'EMCY ;
- Respect des obligations légales et comptables.

Base légale du traitement : exécution du contrat et intérêts légitimes d'EMCY. Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale, puis 5 ans à des fins comptables et légales.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition sur ses données. Ces droits s'exercent par courrier électronique à l'adresse contact@emcy.fr ou par courrier à l'adresse du siège social.

En cas de réclamation, le Client peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Article 16 – Force majeure

EMCY ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution de ses obligations lorsque ceux-ci résultent d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (événement imprévisible, irrésistible et extérieur : catastrophe naturelle, pandémie, grève générale, coupure de réseaux, etc.).

EMCY informera le Client dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel événement. Les obligations des deux parties seront suspendues pendant la durée du cas de force majeure. Si celui-ci se prolonge au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité, les sommes versées étant remboursées au prorata des prestations non réalisées.

Article 17 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de 30 jours calendaire à compter de la réception d'une mise en demeure écrite adressée par la partie la plus diligente.

À défaut de règlement amiable dans ce délai, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cayenne (97300 Cayenne — Guyane), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.